

Missions commerciales planifiées par le gouvernement.

Le but des missions commerciales est de promouvoir la vente de produits et de services canadiens à l'étranger et de rassembler des informations sur le marché pour les secteurs industriels du Canada. L'aide offerte par le PDME s'étend aux missions commerciales à l'étranger ainsi qu'aux voyages effectués par des gens d'affaires et des représentants de gouvernements étrangers au Canada ou dans d'autres endroits approuvés.

L'apport du PDME aux missions commerciales porte sur la gestion et l'administration de l'activité, l'accueil officiel et le remboursement de la totalité du coût de transport aérien en classe économique et du transport terrestre local à l'étranger. En plus, les participants aux missions, au Canada, reçoivent une allocation quotidienne de séjour (hôtel, repas et faux frais, en vertu des règlements du Conseil du Trésor) et sont remboursés de la totalité du coût de transport aérien en classe économique pour les déplacements au pays. Les voyages par avion en première classe peuvent être approuvés s'ils sont jugés appropriés et nécessaires. Les participants doivent supporter tous les coûts non mentionnés ci-dessus. Il se peut également qu'ils soient tenus de payer des frais de participation pour aider à payer les dépenses.

Foires commerciales planifiées par le gouvernement.

La participation planifiée par le gouvernement à des foires commerciales tenues à l'étranger se limite habituellement à un secteur industriel ou à un type de produit précis. La décision de participer à une foire commerciale est fondée sur les résultats antérieurs de la foire, sur l'aptitude des fabricants canadiens de produits donnés à soutenir la concurrence internationale, sur l'importance de la demande potentielle pour les produits, sur l'importance de la demande potentielle pour les produits sur le marché où se tient la foire, sur le rapport coût-bénéfices anticipé par dollar investi et sur l'importance accordée aux marchés cibles de la foire et aux produits qui y sont présentés. La participation à des foires commerciales peut prendre la forme d'un stand national à une foire commerciale organisée, de présentations en solo organisées par Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, de kiosques de renseignements, de promotions en magasin ou d'expositions de catalogues. Depuis le 1^{er} avril 1986, une société peut obtenir de l'aide financière du PDME pour prendre part à la même activité à trois occasions différentes.